Image not found or type unknown

Résiliation d'un contrat de forfait mobile

Par **schlolepi**, le **13/02/2011** à **19:48**

Bonjour,
Je suis actuellement engagé chez Bouygues Télécom. Jusqu'à janvier dernier, j'ai pu bénéficié d'un avantage qui m'offrait des SMS illimités 24h/24h. Un courrier me notifiant la fin de cet avantage m'est parvenu sans qu'il n'y soit précisé la date exacte de la fin de cette offre (" votre avantage jeune prendra fin d'ici quelques jours "). Cela peut-il être considérer comme une modification abusive de mon contrat étant donné que n'ayant pas eu plus de précisions quant à la fin de mon avantage mes deux dernières factures étaient largement au-dessus de ma consommation habituelle ? Sinon, que dit la loi concernant les frais de résiliation à verser à l'opérateur ?
Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés